

pour AJ | 1 | 2 | mois

1	NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES					
Nature de l'activité (1)		13 Adhérents	Code activité pour les praticiens médicaux				
N° SIRET			si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés AS		
Résultat déterminé (2)	d'après les règles « recettes-dépenses »		AK	d'après les règles « créances-dettes »			
Comptabilité tenue (2) :	Hors taxe	CV	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA		
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal	AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion		Salaires nets perçus AR		
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA					
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)	AA	111 940 100,00 %			
RECEPTE	2	Débours payés pour le compte des clients (2)	AB				
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)	AC				
	4	Montant net des recettes	AD	111 940 100,00 %			
	5	Produits financiers (4)	AE	1			
	6	Gains divers (5)	AF	878 0,78 %			
	TOTAL (ligne 4 à 6)		AG	112 819 100,79 %			
	3	8	Achats (6)	BA	20 0,02 %		
DEPENSES PROFESSIONNELLES	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)		BB		
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)		BC		
	11		Taxe sur la valeur ajoutée		BD		
	12	Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale		JY		
	13		Autres impôts		BS		
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible		BV		
	15	Loyer et charges locatives		BF	3 169 2,83 %		
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)		BW	BG		
	17	Entretien et réparations			20 0,02 %		
	18	Personnel intérimaire		Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs			
	19	Petit outillage (11)				45 0,04 %	
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité				98 0,09 %	
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)				1 067 0,95 %	
	22	Primes d'assurances		101 0,09 %			
	23	Frais de véhicules (12)		3 460 3,09 %			
	(cocher la case si évaluation forfaitaire)			...			
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)		316 0,28 %		Total : Transport et déplacements	
	25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires		BT	22 228	
			dont cotisations facultatives Madelin	BZ	1 738		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite
26	Frais de réception, de représentation et de congrès		42 0,04 %		Total : Frais divers de gestion		
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		476 0,43 %				
28	Frais d'actes et de contentieux						
29	Cotisations syndicales et professionnelles		BY	392 0,35 %			
30	Autres frais divers de gestion		220 0,20 %				
31	Frais financiers (14)		10 0,01 %		BN		
32	Pertes diverses (15)				BP		
TOTAL (lignes 8 à 32)		BR		43 541 38,90 %			

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES**

N° SIRET

13 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	69 278	61,89 %	
		35	Plus-values à court terme (16)				CB			
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	42	0,04 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	69 321	61,93 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF			
		40	Frais d'établissement (19)				CG			
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	143	0,13 %	
		42	Moins-value à court terme				CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX	664	0,59 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO		
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ		
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	807	0,72 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	68 513	61,21 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :				CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.									
Désignation des véhicules :		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	(2)				Type de carburant (3)					
		T		X			9 145			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B	